FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 22 07 2022 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : **Direction de la santé**
2	LIBELLE DU POSTE : Infirmier
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4 5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 96202 CODE POSTE : **2658** PROGRAMME R.H. : 970 01 CENTRE DE TRAVAIL : 322
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Formations sanitaires de Moorea-Maiao (FSMM) – Hôpital d'Afareaitu – Moorea (Accueil des urgences)
8	**FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) :** Sous la responsabilité du médecin chef de l'accueil des urgences, l'infirmier garantit et dispense à la personne soignée et à son entourage des soins infirmiers. Il assure la permanence, la qualité et la sécurité des soins. Il participe à l'activité administrative et organisationnelle de l'établissement. Il participe également à l'encadrement et à la formation du personnel et assure une collaboration avec les différents partenaires du réseau de soins.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Médecin, chef de l'accueil des urgences
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : - Matériel médical ; - Matériel informatique en partage.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Travail en tableau de service (Urgences/Unité hébergement/Unité PMI) ; - Peut être amené à effectuer d'autres tâches et missions dans le cadre de la polyvalence ; - Activité intégrée dans une équipe professionnelle et dynamique ayant une philosophie principale de prévention.
13	**ACTIVITES PRINCIPALES :** - Assurer la prise en charge du malade et répondre à tous ses besoins de santé ; - Analyser, organiser et évaluer des soins infirmiers soit dans le cadre du rôle propre, soit sur prescription médicale ; - Garantir l'accueil et la prise en charge des usagers du Service d'Urgences et de l'unité PMI ; - Recueillir les informations auprès du patient, de la famille et des personnels concernés ; - Identifier et analyser les besoins du patient ; - Exécuter les soins relevant du rôle propre, prescrit et ceux relevant de l'urgence ; - Mettre en application des protocoles d'urgences pré établis, datés et signés par le médecin, après avoir reconnu un état relevant de l'urgence vitale (art.5 du décret de compétence de l'IDE du 11/02/02) ; - Participer avec ou assister le médecin (voie veineuse centrale, intubation, suture, etc.) ; - Assurer les soins externes des patients se présentant les jours et heures non ouvrables ; - Donner les soins aux patients hospitalisés et fournir le soutien à son entourage ; - Informer par le partage des informations professionnelles, des transmissions écrites et orales concernant le patient et l'organisation de la prise en charge ; - Appliquer les procédures adaptées aux comportements, aux matériels, aux locaux et à l'environnement.

14	**ACTIVITES ANNEXES :** - Participer aux diverses actions de prévention en collaboration avec la Cellule de promotion de la santé ; - Assurer l'encadrement des stagiaires en formation et la formation du personnel qui l'assiste dans son domaine de compétence ; - Assurer le remplacement ponctuel ou programmé à l'hôpital (en protection infantile, en Médecine scolaire, à la pharmacie, etc.) et au Dispensaire de Maïao.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Infirmier
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme d'infirmier d'Etat

S: Sensibilisation, **A**: Application; **E**: Expert

17	**COMPETENCES**	**S**	**A**	**E**
	- Bonne connaissance de la population ;		X	
	- Adhésion à la philosophie de la Prévention ;		X	
	- Avoir le sens du service public ;		X	
	- Etre capable de proposer des projets ;		X	
	- Maîtrise des outils de bureautique ;		X	
	- Sens du travail en équipe ;		X	
	- Sens de l'organisation ;			X
	- Capacités rédactionnelles ;			X
	- Etre organisé dans ses actions (méthodique, efficace et rapide) en tenant compte du degré d'urgence.		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : - Expérience en matière d'Urgences/Réanimation nécessaire ; - Expérience en matière de Prévention recommandé ; - Expérience en encadrement de professionnels paramédicaux souhaitée.

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 3 ans minimum

Le chef de service

Date :

Signature :

L'agent

Date :

Signature :